



Séquences de communication au bulletin PRIMAIRE 2024-2025 – **Deuxième cycle**



		Bulletin : Première année						Bulletin : Deuxième année						Précisions sur les commentaires
		Étape 1		Étape 2		Étape 3		Étape 1		Étape 2		Étape 3		
Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)		%	C	%	C	%	C	%	C	%	C	%	C	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté														
1. Lire l'organisation d'une société sur un territoire	100			✓			✓				✓			
2. Interpréter le changement dans une société et sur son territoire				(1-3)			(1-2)				(1-3)			
3. S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire											(1-2-3)			
Éducation physique et à la santé														
1. Agir dans différents contextes d'activités physiques (33%)	100				✓			✓				✓		
2. Interagir dans divers contextes d'activités physique (33%)												✓		
3. Adopter un mode de vie sain et actif (33%)														
Culture et citoyenneté québécoise					✓			✓				✓		
Examiner des réalité culturelles	100											✓		
Arts plastiques														
1. Créer des images personnelles et médiatiques (70%)	100			✓			✓					✓		
2. Apprécier des images (30%)												✓		
Musique														
1. Créer et interpréter des œuvres musicales (70%)	100		✓ (1)		✓			✓				✓		
2. Apprécier des œuvres musicales (30%)												✓		
Autres compétences**	Savoir communiquer													
	Organiser son travail			✓					✓			✓		
	Travailler en équipe													
	Exercer son jugement critique													

** Deux compétences par année aux étapes 1 et 3 (Régime pédagogique); au moins une compétence autre annuellement à l'une des étapes jugées le plus pertinentes (Instruction annuelle)

Légende

C : Enseigné et commenté au bulletin, comprend les stratégies comme le décodage des mots en français de première année.

% : Enseigné + communiqué à l'aide d'un résultat chiffré au bulletin selon les critères d'évaluation (entre parenthèses : indiquer les compétences ou les critères évalués au besoin par étape)

* : Le résultat final annuel inscrit au bulletin est sur 100. Celui-ci est composé par le résultat pondéré aux étapes réparti comme suit : 20% pour l'étape 1, 20% pour l'étape 2 et 60% pour l'étape 3. Si l'étape 1 ou l'étape 2 n'est pas évaluée, la pondération sera de 25 % pour l'étape évaluée et de 75% pour la troisième étape.